

PENSIONS, POUVOIR D'ACHAT, ACCÈS AUX SOINS...

La situation des retraité.e.s ne cesse de se dégrader

→ par Michelle Lauton

Du fait de l'indexation sur les prix, les pensions stagnent. Des rapports officiels et des déclarations politiques (retraites, protection sociale) laissent augurer de nouvelles dégradations contre lesquelles actifs/ves et retraité.e.s devront se mobiliser.

Jusqu'aux « réformes » de 1993 et 2003, les pensions du privé et du public évoluaient en fonction des salaires. L'indexation sur les prix a accentué le décalage avec les salaires pour tout.e.s les retraité.e.s, le décrochage de niveau de vie étant de 1,4 à 1,8 % par an ; 7,9 % vivent ainsi sous le seuil de pauvreté (840 €/mois). Les pensions ne seront pas augmentées en octobre 2016, alors qu'il n'y avait rien eu en 2014 et seulement 0,1 % en 2015. Les retraites complémentaires du privé sont bloquées pour trois ans. Par leurs actions en 2016, les retraité.e.s visent une autre loi, avec une progression des pensions selon celle des salaires et non des prix.

Des mesures fiscales (suppression de la demi-part supplémentaire de parent isolé et de veuf/ve ayant eu un enfant ou de la non-imposition de la majoration de 10 % pour les retraité.e.s ayant eu trois enfants et plus) grèvent le pouvoir d'achat.

La CASA⁽¹⁾, prélevée sur les retraites et pensions des retraité.e.s imposables, est en partie détournée de sa fonction (nouveau gel partiel en 2016). Et rien ne couvre les pertes de pouvoir d'achat dues aux augmentations de prélèvements obligatoires (CSG, impôts sur le revenu ou locaux, TVA, charges de location ou de propriété, chauffage) ou de dépenses de santé (dépassements d'honoraires de plus en plus nombreux, médicaments déremboursés...).

L'AVENIR N'EST PAS MEILLEUR...

L'accès à un emploi stable ou à un statut de fonctionnaire se fait de plus en plus tard : 34 ans pour l'accès à un emploi de titulaire dans l'ESR, après de nombreuses années dites de « post-doc » en France ou à l'étranger. Les années cotisées en France en tant que précaire ne sont plus prises en compte que dans le régime général depuis 2013.



Les retraité.e.s seront tenu.e.s de travailler bien au-delà de 60 ans pour ne pas subir de décote.

Les années à l'étranger – en général non validables – vont manquer pour avoir le taux plein en partant à l'âge minimal de départ en retraite. Les futur.e.s retraité.e.s seront tenus de rester jusqu'à l'âge limite pour ne pas subir de décote. Quant à la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) basée sur primes et heures complémentaires, elle est dérisoire pour nos catégories. À ce jour, aucun ministère n'a répondu sur la demande du SNESUP-FSU et du SNCS-FSU qu'un groupe de travail s'y attelle⁽²⁾...

Les actuel.le.s retraité.e.s de la fonction publique sont aussi menacé.e.s par les propositions sur les pensions de réversion : certains candidats aux présidentielles ou la Cour des comptes (2015) voudraient imposer des restrictions supplémentaires (condition de ressources par exemple) – à l'instar du privé – aux fonctionnaires, ce qui toucherait majoritairement les femmes, retraitées ou futures retraitées de la

fonction publique. Et les déclarations de candidats de droite aux futures élections annoncent clairement de

de recherche en gérontologie ; et le public ne peut former tous les personnels de santé nécessaires... Dans le même temps, le crédit d'impôt recherche (CIR) reste scandaleusement détourné (Sanofi fait des profits mais licencie et n'embauche pas les jeunes chercheurs).

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, très insuffisante dans son contenu, tarde à se mettre en place.

Le mode global et mutualisé de la protection sociale des fonctionnaires est menacé du fait d'orientations de l'Union européenne. L'appel d'offres^(x) du gouvernement pour « référer » un ou plusieurs opérateurs (mutuelles mais aussi assurances) distinguerait désormais le risque santé et prévoyance du risque dépendance. La FGR appelle à s'opposer à ce projet de manière unitaire (« Valeurs mutualistes et référencement » sur www.fgrfp.org). La FSU intervient, avec d'autres organisations syndicales, dans le même sens auprès du gouvernement.

Les pensions ne seront pas augmentées en octobre 2016, alors qu'il n'y avait rien eu en 2014 et seulement 0,1 % en 2015.

nouvelles aggravations pour tous : augmentation de l'âge de départ, de la durée de cotisation...

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE : ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Des déserts médicaux s'installent et les hôpitaux publics peinent à recruter des titulaires (salaires, perspectives de carrière). L'ESR dans le domaine de la santé n'est pas dimensionné pour répondre aux besoins de la population : *numerus clausus* en médecine entraînant des difficultés d'accès aux généralistes et aux spécialistes, peu

Augmenter les salaires des actifs et les pensions des actuel.e.s et futur.e.s retraité.e.s, avoir une bonne protection sociale, accéder partout aux soins, voilà des exigences solidaires et intergénérationnelles à concrétiser dans des initiatives et des mobilisations. ●

(1) Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie au taux de 0,3 % sur les pensions et fonction du revenu fiscal de référence.

(2) Cf. article de P. Monfort dans *La VRS* 405 p. 29, www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=7628&ptid=5&cid=2330